

Sommaire :

Page 1 :

- **MG**: la Poste doit participer
- Ca se passe en
- Je rêvais d'un autre monde

Page 2 :

- Carte vitale contre génériques
- Comment est née la dette publique

Page 3 :

- Comment est née la dette publique ... (suite)
- Revalorisation des Retraites de 15 à 30%

Page 4 :

- C'était au siècle dernier
- Prochaine Réunion
- Aidez nous à atteindre l'objectif
- Site USR
- Réponses à la page 1

M.G : La Poste doit participer !

On se vante souvent en France d'afficher des records d'espérance de vie (85 ans, par exemple, pour les femmes). C'est vrai, mais nous sommes loin sur un critère un peu plus précis, *l'espérance de vie en bonne santé*, les années de vie sans incapacité physique.

Selon les chiffres de l'Institut national des études démographiques (Ined), notre pays tombe au-delà de la dixième place mondiale (63 ans et demi pour les femmes, un peu moins de 62 ans pour les hommes).

Quand on sait d'autre part, que selon une autre étude, 32% des français envisagent de renoncer à leur mutuelle si les tarifs continuent d'augmenter, alors que 42% de ceux qui souhaitent la conserver pourraient revoir les garanties à la baisse, conservant de préférence la couverture des frais d'hospitalisation, bien avant les frais de soins courants cela ne peut qu'avoir un effet négatif sur les premiers chiffres.

C'est pourquoi il est essentiel de pouvoir continuer à bénéficier d'une bonne mutuelle et que nous revendiquons la prise en compte d'une partie des cotisations de nos trop chères complémentaires par La Poste pour ses agents retraités.

**Ce qui nous paraît plus que nécessaire:
INDISPENSABLE !**

C'est une initiative qui mérite d'être soulignée. Ca se passe en ...

Y??? Y???, le PDG de l'entreprise ?????? d'informatique, a décidé de partager ses ? millions de dollars avec ses employés. Soit ???? dollars chacun, l'équivalent d'un an de salaire en ????

Malgré une année difficile sur le marché du PC, l'entreprise a réussi à dégager d'importants bénéfices et à se placer au deuxième rang mondial derrière HP.

Sitôt son bonus annoncé, le PDG a donc décidé de signer 10.000 chèques de xxx dollars, soit environ un mois de salaire dans les usines ??????

(1) Solutions au bas page 4.

Je rêvais d'un autre monde

En voyant défiler les 204 délégations participantes aux Jeux de 2012, en découvrant les mines radieuses des porte-drapeaux, en entendant les clameurs de joies qui montaient des tribunes, je ne pouvais m'empêcher de penser, que dans le même temps, quelque part dans le Monde, la folie des Hommes continuait, et que des guerres faisaient des morts et des orphelins, semant misères et désolations.



....pour un autre Monde

Et je rêvais et je me disais : « Est-ce leurs Jeux Modernes ? »
Et je rêvais et je luttais...

Carte vitale contre génériques



Depuis lundi 16 juillet, les pharmacies des Bouches du Rhône substituent les médicaments « génériques » en contrepartie du tiers payant.

La célèbre carte verte devient désuète pour tous ceux – et ils sont nombreux – qui refusent les génériques. Le dispositif Tiers payant contre génériques, engagé en 2007, a été renforcé lundi, dans le département. Le 6 juin dernier, l'affermissement du dispositif a été signé pour toute la France et tous les régimes d'appartenance (régime général, MSA, RSI...), y compris les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle). Les pharmaciens doivent

systématiquement substituer les médicaments par leurs génériques, sous peine du rejet de paiement des facturations par la sécurité sociale. Si le client refuse, il procédera « à l'ancienne » : Paiera ses médicaments, collera les vignettes sur la feuille de soin et l'enverra, accompagnée de l'ordonnance, à sa CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour être remboursé.

« Ça va me faire un petit budget en plus à prévoir », annonce Juliette, étudiante qui n'achète « jamais » de génériques et poursuivra dans son entêtement. Tous les malades ne sont pas aussi pragmatiques et la mesure qui paraît simple, se corse dans la pratique. Les pharmacies font office de rempart entre des médecins qui prescrivent les princeps (médicament d'origine) et des clients qui refusent les génériques et le paiement.

« Il faudrait faire un travail au niveau des docteurs ».

La plupart des médecins prescrivent les princeps et dénigrent parfois ouvertement les génériques auprès de leurs patients. En outre, ils ont encore la possibilité d'apposer la mention « non substituable » à côté d'un médicament, les frais de celui-ci seront avancés au patient qui ne souhaite pas de générique.

Cela fait plusieurs années que la sécurité sociale incite les pharmacies à délivrer les génériques. Leur vente a subi un net recul en 2011, notamment dans le département, où le taux de substitution a atteint 71,40%. Sur le plan national, ce pourcentage est passé sous le seuil des 70% alors qu'il dépassait les 80%, en 2009.



Comment est née la dette publique de la France...



En 1973, la France n'avait pas de problème de dette et le budget national était équilibré. En effet, le Trésor Public pouvait se financer directement auprès de la Banque de France pour construire les écoles, les infrastructures routières, portuaires et aériennes, les hôpitaux et centres culturels, sans avoir à payer un taux d'intérêt exorbitant, et se trouvait donc rarement en déficit. Néanmoins, le 3 janvier 1973, le gouvernement du président George Pompidou, lui-même ancien directeur général de la Banque Rothschild, influencé par la Finance, a adopté la loi n°73/7 sur la Banque de France, surnommée la « loi Rothschild » en raison du lobbying du

secteur bancaire en faveur de son adoption. Elaborée par Olivier Wormser, gouverneur de la Banque de France, et Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, elle stipule, dans son article 25, que « le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France ». En clair, l'Etat français ne peut plus financer le Trésor Public en empruntant sans intérêt à la Banque de France, mais doit s'approvisionner auprès des marchés financiers. Ainsi, l'Etat se trouve contraint d'emprunter et de payer des intérêts auprès d'institutions financières privées, alors qu'il pouvait, jusqu'en 1973, créer de la monnaie pour équilibrer son budget, par le biais de la Banque centrale. (Suite page 3 >>>>...)

(Suite de la page 2 >>>>)... Ainsi, les banques privées peuvent prêter, grâce aux systèmes des réserves fractionnaires, plus de six fois, le montant de ce qu'elles possèdent en monnaie centrale. En clair, pour chaque euro dont elles disposent, elles peuvent prêter 6 euros grâce à la création monétaire par le crédit. Si cela n'est pas suffisant, elles peuvent emprunter autant de fonds que nécessaire auprès de la Banque centrale à un taux souvent de 0%, afin de le prêter ensuite... aux Etats à un taux de 3% à 18%, comme c'est le cas pour la Grèce. Ainsi, la création monétaire par le crédit représente 90% de la masse monétaire en circulation dans la zone euro. Cette situation a été dénoncée par le Prix Nobel d'économie français Maurice Allais qui souhaite que la création monétaire soit réservée à l'Etat et la Banque centrale. Selon lui, « *Toute création monétaire doit relever de l'État et de l'État seul : Toute création monétaire autre que la monnaie de base par la Banque centrale doit être rendue impossible, de manière que disparaissent les " faux droits " résultant actuellement de la création de monnaie bancaire [...]. Par essence, la création monétaire ex nihilo que pratiquent les banques est semblable, je n'hésite pas à le dire pour que les gens comprennent bien ce qui est en jeu ici, à la fabrication*



de monnaie par des faux-monnayeurs, si justement réprimée par la loi. Concrètement elle aboutit aux mêmes résultats. La seule différence est que ceux qui en profitent sont différents ».

Le système de crédit établi en France depuis 1973 et ratifié depuis par les traités de Maastricht et de Lisbonne n'a qu'un but : enrichir les banques privées sur le dos des contribuables.

Il suffirait de redonner l'exclusivité de la création monétaire à la Banque centrale pour résoudre le problème de la dette.

Aujourd'hui, la dette de la France s'élève à + de 1.700 milliards d'euros. Or, entre 1980 et 2010, le contribuable français a remboursé plus de 1 400 milliards d'euros aux banques privées au seul titre de l'intérêt de la dette. Ainsi, sans la loi de 1973, le traité de Maastricht et le traité de Lisbonne, la dette française serait à peine de 300 milliards d'euros.

La France paye chaque année 50 milliards d'euros en intérêts, ce qui en fait le premier poste du budget, avant l'éducation. Avec une telle somme, le gouvernement pourrait construire 500 000 logements sociaux à 100 000€ ou créer 1,5 millions d'emplois dans la fonction publique (éducation, santé, culture, loisir) . Le contribuable se voit déposséder de plus 1 milliard d'euros chaque semaine au profit des banques privées. Ainsi, la catégorie la plus riche de la population a reçu de l'Etat le fabuleux privilège de s'enrichir aux frais du contribuable, sans absolument aucune contrepartie et sans fournir le moindre effort. Par ailleurs, ce système permet à la Finance de soumettre la classe politique à ses intérêts et de lui dicter une politique économique par le biais des agences de notations, elles-mêmes financées par les banques privées. En effet, si un gouvernement adopte une politique contraire aux intérêts du marché financier, ces agences baissent la note attribuée aux Etats, ce qui a pour effet immédiat d'augmenter les taux d'intérêts. Dans le même temps, lorsque l'Etat et la Banque centrale européenne renflouent les banques privées en difficulté – c'est-à-dire qu'ils procèdent à leur nationalisation de facto sans bénéficier d'aucun avantage, comme par exemple un pouvoir de décision au sein du Conseil d'administration, ils le font avec des taux d'intérêts moins élevés que ceux que ces mêmes entités financières appliquent à l'Etat



Revalorisation des pensions de retraite, Elle interviendra en janvier et variera entre 15 et 30 %

A compter de janvier, le montant minimum de la pension de retraite passera à et des revalorisations de pensions et allocations de retraite seront revalorisées selon un taux dégressif variant entre 30 et 15%. Hier, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, la satisfaction se lisait sur les visages (...). La décision de cette revalorisation avait été arrêtée dimanche lors du Conseil des ministres. Près de 2 400 000 retraités salariés et non-salariés bénéficieront de ces mesures à partir du 1er janvier. Des augmentations qui seront financées sur le budget de l'Etat

Heu... Rassurez-vous ce n'était pas en France mais en Algérie au 1er janvier 2012 !

CENTRE DE TRI

La solidarité en marche pour les libérés

Dédé, Delphine, Jacky, Jeannot, Yvan, René et Gilbert sont arrivés hier au centre de tri de Marseille Gare où les attendaient des dizaines de salariés. De leur marche pour les libérés qui les a conduits dans les centres de tri d'Avignon, Valence, Mâcon et Meulin ils ont rapporté un immense élan de solidarité destiné aux 5 militants de la CGT qui seront traduits en conseil de discipline le 18 juillet prochain.

C'EST sous les applaudissements de dizaines de salariés rassemblés hier dans la cour du centre de tri manuel de Marseille-Gare, qu'ont été accueillis Dédé, Delphine, Jacky, Jeannot, Yvan, René et Gilbert. Poignées de mains, embrassades, après 8 jours d'une longue marche qui les a conduits dans les différents centres de tri de France, les sept postiers qui avaient quitté Marseille le 2 juillet dernier serrent les poings. Comme si cette longue marche avait ressoudé leur unité et renforcé leur détermination pour continuer jusqu'au bout leur combat pour les libérés.

Rien ne sera plus comme avant pour cette jeune femme et ces six hommes, qui il y a quelques jours à peine ont laissé derrière eux leurs amis, leurs femmes, pour vivre une expérience unique. Celle de traverser la France à pied pour engager cette marche pour les libérés. Une marche de la solidarité destinée aux 5 mili-



Les marcheurs pour les libérés ont été chaleureusement accueillis hier au centre de tri de Marseille-Gare. (Photo Stéphane Clod)

tants de la CGT des centres de tri de Marseille qui seront traduits le 18 juillet prochain en conseil de discipline par la direction de la poste. Jamais la question des libérés n'a été aussi sensible dans une période

où les projets qui visent à affaiblir le service public sont légions.

Hier Dédé en prenant le premier le micro pour parler de cet insolite voyage dit avoir beaucoup de mal à exprimer ce qu'il ressent. Il

garde le souvenir de ces assemblées générales (que ce soit à Avignon ou à Mâcon) où les prises de parole des marcheurs se déroulaient chaque fois dans le plus grand des silences. "Avant que ne vienne l'envie de dis-

cuter, d'échanger, précise Dédé. Nous ne sommes pas seuls à aimer à répéter. Les postiers des centres de tri sont aussi avec nous. Parce que comme c'est le cas à Valence, nos problèmes sont les mêmes. Cette marche est pour nous une bouffée d'air pur. N'acceptez plus la fatalité, c'est le message que nous avons reçu tout au long de notre parcours."

Enfin Yvan a tenu à remercier ses camarades des brigades C et B sans qui cette marche n'aurait jamais eu lieu. Une marche dont ils ont rapporté 2.000 signatures demandant l'arrêt des sanctions. Une marche dit encore le secrétaire du syndicat CGT des centres de tri, Philippe Jourdan, "dont nous ne pensions pas qu'elle rencontrerait un tel écho, avant de lâcher : "ensemble nous gagnerons ce combat pour les libérés"."

Un combat qui ne fait que commencer, puisque mardi prochain l'Union départementale CGT envisage de donner une conférence de presse devant le palais de justice de Marseille.

C.W.

Juillet 1996

MG ACTUALITES

La Garantie obsèques

Certains adhérents qui ont payé par avance leurs frais d'obsèques et qui n'ont pas de succession, souhaitent ne plus bénéficier de cette garantie obsèques.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter exceptionnellement le désengagement de cette garantie uniquement pour les retraités, sur demande de leur part.

La Prochaine...

Réunion Mensuelle
des Retraités-ées

RELACHE en juillet
et août

FABREGOULES 2012

Aidez nous à atteindre l'objectif de DEUX vignettes par adhérent. Pensez à renvoyer au syndicat, vos talons de vignettes avec votre règlement libellé « CGT »

(1) Solution de l'article CA SE PASSE EN... de la Page 1. Il vous faudra quand même remettre chaque mot à sa place : chinoise, 300, annuel, 3, Yang Yuangqing

La CGT des retraités vous soutient
Soutenez l'USR13 - CGT !

Nombreux lots

Tirage à la fête de Fabregoules

Le 27 septembre 2012
*90 vignettes de réglées
au 15 juillet

On continue pour atteindre l'objectif
(Deux vignettes par adhérents)

Vignette souscription 2€
Numéro N° 03313

Les Retraités CGT des Bouches du Rhône (USR-CGT 13) se sont dotés d'un Site Web

« Les Retraités CGT du 13 » <http://www.retraites-cgt13.com/wordpress/>